



SEPTEMBRE 2014

BULLETIN MUNICIPAL DE SAINT-DIVY n°446 du Samedi 30 août 2014

ETAT CIVIL

★ Naissances

- Kylian DINCUFF, 12 rue des Myosotis, le 22 juillet
- Jules GUEGANIC, 2 Kerdalaun, le 25 juillet
- Sarah MARREC, 5 rue des Jonquilles, le 31 juillet
- Louis LARREUR, Séchouer, le 12 août
- Louane SEGALIN, 3 place Claude Chappe, le 14 août

★ Mariage

- Jean-Philippe BABAU et Jérôme MARTIN, Guern Allan, le 14 août

URBANISME

★ Demande de Déclaration Préalable

- Fabien CALARNOU, 6 rue Aber Benoît *Talus*

★ Accords de Déclaration Préalable

- Franck LALANDE, 28 route du Valy Lédan *Abri de jardin*
- Nicolas VAZZOLER, 7 rue des Bleuets *Abri de jardin*
- Yves MESNEGUEN, 8 route de Pen Ar Pont *Véranda*

★ Accord de Permis de Construire

- Laurent BERGAMASCHI, 17 rue aber benoît *Maison*

TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP)

Les dossiers d'inscription des TAP sont disponibles en Mairie pour les enfants de l'école Jean de la Fontaine.

DON DU SANG – PROCHAINES COLLECTES

- **Lundi 15 septembre** de 15 h à 19 h
- **Mardi 16 septembre** de 14 h à 18 h
- **Mercredi 17 et jeudi 18 septembre** de 8 h à 12 h.

Ces collectes auront lieu à l'EHPAD AN ELORN (maison de retraite) Rue du Dr Pouliquen à Landerneau.

RECENSEMENT MILITAIRE

Modalités de recensement des françaises et des français nés en SEPTEMBRE 1998

Les jeunes gens et jeunes filles sont tenus de se faire recenser en mairie dès leurs 16 ans révolus. Les jeunes sont donc invités à passer en mairie, munis du livret de famille des parents.

ANALYSES D'EAU DU RESEAU PUBLIC

Analyses effectuées le 24/06, le 8/07 et le 5/08/2014 - Eau conforme aux normes de qualité. Teneur en nitrates de 29 mg/l - 27 mg/l

PERMANENCE DES ELUS

Michel CORRE	Maire	Lundi de 10 h à 12 h Mercredi de 13 h 30 à 14 h 30
Alain KERNEIS	Adjoint Maire	Samedi de 10 h à 11 h 45
Maryse DUBET	Adjoint Maire	Jeudi de 10 h à 12 h
Alain LEGROS	Adjoint Maire	Mardi de 10 h à 12 h
Réunion du bureau municipal le lundi à 20 h 30		

SECRETARIAT DE LA MAIRIE

☎ 02.98.20.20.90 - Fax : 02.98.20.29.18

courriel : mairie-st-divy@wanadoo.fr

Site internet : www.saint-divy.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00 - Samedi de 9 h 00 à 11 h 45

N° de téléphone d'astreinte disponible à l'affichage à l'entrée de la Mairie

La lecture du bulletin municipal peut aussi s'effectuer à partir du site internet de la commune : www.saint-divy.fr sous la rubrique VIE MUNICIPALE

PROCHAIN BULLETIN LE SAMEDI 27 septembre
Annonces à déposer en Mairie pour le lundi 15

INFOS DU MOIS

LE FORUM DES ASSOCIATIONS aura lieu

le **samedi 6 septembre** de 10 h à 13 h à la **salle de sports (C)**

C'est un moment privilégié pour rencontrer l'ensemble des associations de la commune.

Inscriptions et prises de contact possibles ce jour-là

TRANSPORT VERS LANDERNEAU

La Mairie a été sollicitée pour la mise en place d'un moyen de transport vers Landerneau (courses, sorties...) pour des personnes n'ayant pas de moyen de déplacement.

L'équipe municipale vous propose un taxi le **vendredi matin**. Prise au domicile vers 9 h 30 pour Intermarché ou le centre ville (marché) à Landerneau et retour vers 11 h-11 h 30 au prix de 10 €.

Les personnes intéressées sont invitées à contacter la Mairie à l'accueil ou au ☎ 02.98.20.20.90

DEFIBRILLATEUR

Un nouveau défibrillateur est mis en place à l'entrée de la Mairie.

PÉRIMÈTRE BOISÉ DU « SPERNEL »

Protection de Captage d'eau de Pen ar Quinquis à SAINT-THONAN

Le périmètre boisé dans son intégralité, ainsi que ses sentiers, situés sur les communes de ST-THONAN, ST-DIVY et KERSAINT-PLABENNEC, sont interdits aux engins motorisés (quads, motos,...) excepté pour le matériel de service.

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014

Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Michel CORRE, Maire.

ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS - RESULTATS

Ont été élus : Michel CORRE, Maryse DUBET, Alain LEGROS, en tant que délégués - Christine MEUNIER, Alain KERNEIS, Stéphanie PHILIPPOT en tant que suppléants

INFOS UTILES

MENU DE LA CANTINE (à titre indicatif)

M.02.09	Melon/Mignonettes bœuf-Gratin choux fleurs-Pdt/Gaufre
J.04.09	Salade dés fromages/Dos de colin-Riz/Compote
V.05.09	Taboulé/Normandin veau-Purée potiron/Yaourt
L.08.09	Crudités/Rôti dinde-Lentilles/Compote pommes-abricots
M.09.09	Salade Napoli/Sauté bœuf-Carottes/Yaourt aromatisé
J.11.09	Tomates/Filet poisson-Pommes vapeur/Fruit
V.12.09	Melon/Merguez douces-Ratatouille/Riz au lait
L.15.09	Taboulé/Porc-Légumes poêlés/Mousse chocolat
M.16.09	Pâté campagne/Colin-Coquillettes/Fruit
J.18.09	Tomate/Hachis parmentier/Compote
V.19.09	Melon/Cordon bleu-Gratin de brocolis/Tarte aux pommes
L.22.09	Pommes de terre/Poulet-Haricots beurre/Yaourt pulpé
M.23.09	Crêpe fromage/Haché bœuf-Petits pois/Fruit
J.25.09	Betteraves/Veau-Purée de brocolis/Moelleux chocolat
V.26.09	Melon/Hoki-Riz pilaf/Yaourt au sucre de canne

HORAIRES DE LA DECHETTERIE DE ST-ELOI

Horaire d'été du 1^{er} mars au 31 octobre 2014 du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h

REMORQUE COMMUNALE AU BOURG

Pour les déchets de jardin seulement : du vendredi 17 h au lundi 8 h 30

n°36	n°37	n°38	n°39
05/09 au 07/09	12/09 au 14/09	19/09 au 21/09	26/09 au 28/09
Versant sud	Rue Louis Aragon	Kérellou	Rue Jonquilles /Bleuets

SAGE DU BAS LEON

Dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE du Bas-Léon (*Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux*), le Syndicat des Eaux du Bas-Léon réalise actuellement une étude sur les cours d'eau du territoire. Cette étude vise à compléter l'inventaire des ouvrages hydrauliques présents sur le périmètre du SAGE, et à procéder à la mesure de la hauteur de chute d'eau de chaque ouvrage afin d'évaluer la continuité écologique et de déterminer le taux d'étagement.

Cette étude sera réalisée par le bureau d'études DCI Environnement. Celui-ci procèdera à des prospections et des vérifications de terrain dans le courant du mois de septembre sur les cours d'eau suivants : **l'Aber Benoît, l'Aber Wrac'h, le Quillimadec et la Flèche**. Les propriétaires d'ouvrages hydrauliques privés (moulins, retenues, seuils, etc...) sont informés personnellement de cette démarche par courrier. Dans le cas où cela s'avèrerait nécessaire, le bureau d'études DCI

Environnement prendra contact avec chacun d'entre eux pour fixer les modalités de passage.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le Syndicat Mixte des eaux du Bas-Léon au ☎ 02.98.30.67.29

SYNDICAT DE BASSIN DE L'ELORN

Durant l'hiver 2013, 25 communes et 6 entreprises du territoire du SAGE de l'Elorn se sont engagées dans une formation « Gestion des espèces invasives végétales » dispensée par le Syndicat de Bassin de l'Elorn, avec l'aide du CPIE de l'Elorn et Bretagne Vivante. De ces échanges et des expériences de chacun, il en est ressorti une quantité importante d'informations, qui ont été reprises dans 3 documents : 1 affiche, 1 dossier de fiches techniques présentant les 8 espèces invasives les plus problématiques présentes sur le Bassin versant de l'Elorn et 1 petit livret de terrain. Ces documents seront prochainement consultables en mairie. Vous pouvez déjà les télécharger sur les sites internet suivants : Page d'accueil du site internet Natura Elorn : <http://riviere-elorn.n2000.fr/> ; Page d'accueil du site internet SBE : <http://www.syndicat-bassin-elorn.fr/>

Pour toutes questions, contact : Annaïg POSTEC, chargée de mission Espaces naturels – Syndicat de Bassin de l'Elorn – ☎ 02.98.25.93.51

ENER'GENCE, ESPACE INFO ENERGIE

Permanence mercredi 3 septembre, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 à Point info habitat – 32 quai de Léon à Landerneau.

Vous avez un projet de construction ou de rénovation, ou souhaitez réduire vos factures énergétiques. Ener'gence répond à vos questions techniques et/ou financières lors d'un entretien personnalisé sans rendez-vous (service neutre et gratuit). Exceptionnellement : permanence toute la journée

ERDF et RTE

renouvellent leurs conseils de prudence pour préserver la sécurité des personnes exerçant des activités à proximité des lignes électriques. Même sans contact direct avec une ligne, un arc électrique peut se former et il y a alors danger car risque de brûlure et d'électrocution. Pour cette raison, il ne faut pas s'approcher de trop près d'une ligne électrique. Il ne faut pas non plus approcher un objet, quel qu'il soit, trop près d'une ligne. De nombreuses activités professionnelles ou de loisirs exercées en plein air peuvent être sources de danger.

Les conseils de sécurité dans tous les cas :

- Eviter de s'approcher des lignes électriques et rester vigilant à leur approche
- Ne jamais tenter de récupérer un objet accroché à une ligne
- Manipuler les tuyaux et cannes à pêche en position horizontale et loin des lignes
- Ne pas manœuvrer seul sous des lignes avec des engins de grande hauteur
- Ne jamais s'introduire dans un poste de transformation

GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE

Ma ruche : je la déclare !

Ne laissez pas passer novembre 2014 sans déclaration

La localisation des ruches est indispensable pour un **suivi sanitaire** efficace en apiculture. La déclaration annuelle des ruches permet cette localisation. Le législateur ne s'y trompe pas en la rendant obligatoire depuis 2010. Les apiculteurs, amateurs comme professionnels, doivent donc **obligatoirement faire la déclaration de leurs ruchers chaque année**, et ce, dès la 1^{ère} ruche.

Faire cette déclaration en automne, après la mise en hivernage, permet de connaître le nombre de colonies qui passeront l'hiver.

Comment déclarer ses ruches ?

Cette déclaration est faite en une seule fois à partir du 1^{er} novembre, de préférence par internet sur le site <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/TeleRuchers-teleprocedure> (cela dès la deuxième déclaration...) ou auprès du GDS par une déclaration "papier". Il suffit de remplir un formulaire **CERFA n°13995*02** (disponible sur le site internet https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_13995.do ou sur demande à votre GDS départemental.)

Pour les primo-déclarants, la déclaration peut se faire toute l'année mais exclusivement " par papier ".

SANTE & SOCIAL

DATES WE	PHARMACIES LANDERNEAU du Samedi 9 h 30 à 20 h et Dimanche de 9 h 30 à 20 h
07.09	S JOUILLAT-DUTREIX – 32 quai Léon D BYDLON – La Roche Maurice
14.09	S LEMOINE – 15 Place Gal de Gaulle D RICHARD – La Forest Landerneau
21.09	S BERNICOT – 54 rue Fontaine Blanche D LE PORT – Plouédern
28.09	S MOIGN – 82 rue Fontaine Blanche D LACOSTE – 2 rue de la Marne

En cas d'urgence, de nuit ou de week-end, il faudra appeler le 15, pour avoir les coordonnées du médecin de garde, ou organiser les secours

CABINET INFIRMIERS – 4 rue Stréat Névez

Infirmiers : LE DISCOT Mathieu – GUILLOU Bernard -
☎ 02.98.20.33.40

Pour **vos soins au cabinet**, nous assurons une permanence, **sans rendez-vous** du lundi au vendredi de 13 h 30 à 15 h 30.

CABINET PARAMEDICAL – 8 rue Stréat Névez

Masseurs kinésithérapeutes : MEYTRAUD-LANNUZEL Sandrine – PANELAY Mathieu – GARCIA Christine – LAOT Pauline – EVEN Aymeric

☎ 02.98.20.33.33 *tous les jours - urgences respiratoires le WE*

Pédicure podologue : COMPAGNON Audrey

☎ 02.98.20.38.91 *tous les jours sauf WE*

Sophrologue – sophro-analyste : SAEZ Melody

☎ 09.51.19.15.19 – mail : douce-ame@hotmail.fr

Psychologue-neuropsychologue : GALLIC Lucie

☎ 02.98.32.82.76 – mail : gallic.lucie@orange.fr

VIE PAROISSIALE

MESSES DU MOIS DE SEPTEMBRE

- **Dimanche 7 septembre** à St-Divy, à 10 h 30 (Accès église St-Thonan impossible)
- **Dimanche 21 septembre** à St-Thonan, à 10 h 30

Une permanence est assurée au presbytère de St-Divy, de 10 h 30 à 11 h 30 tous les samedis.

VIE ASSOCIATIVE

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE LES AMIS DE LA LECTURE

Mercredi : 10 h 15 - 11 h 45	Vendredi : 16 h 45 - 18 h 00
03.09 → Marie-Jo/Christine	05.09 → Louise Anne/Claire
10.09 → Yvette/Marie-françoise	12.09 → André/André
17.09 → Laurence/Simone	19.09 → Dany/Marie Thé
24.09 → Yvette/Marie-Jo	26.09 → Louise-Anne/Claire
Samedi : 10 h 45 – 12 h 00	
06.09 → Annie	
13.09 → Anne-Marie/Yvette	
20.09 → Nicole	
27.09 → Annie	

MARCHE AVEC NOUS

Départ à 14 h du Bourg de ST-DIVY.

Date	lieu
07.09	SAINT-DIVY
14.09	PLOUGASTEL
21.09	LANVEOC (journée – départ à 9 h 30)
28.09	PORSPODER

LE COMITE DES FETES Animst Divy organise **une soirée halloween**, "Le bal des sorcières" le **vendredi 31 octobre** de 18 h 30 à 21 h à la salle polyvalente. Concours de déguisements, ateliers, jeux, musique, etc...

L'ASSOCIATION TOUS ENSEMBLE AVEC

JUSTINE organise une **opération Ferraille** le **20 septembre** sur La Forest-Landerneau. De 9 h à 17 h, une benne de dépôt sera mise à disposition près de la salle de sports de La Forest-Landerneau. Vous pourrez y déposer électroménager, quincaillerie, vélos, chaudière, ferraille. Possibilité d'enlèvement à domicile en contactant Xavier MARTINEAU au ☎ 07.81.96.09.01.

COMITE D'ANIMATION DES 4 CLOCHERS

Une réunion aura lieu le **mardi 23 septembre** à 20 h à la Maison des Bruyères à ST-DIVY.

Ordre du jour : Assemblée générale, inscription des associations au Téléthon

La commune marraine du Téléthon 2014 est ST-DIVY.

Prochaines réunions pour le Téléthon :

- mardi 28 octobre : finalisation du programme,
 - vendredi 19 décembre : remise des fonds à l'AFM.
- Contact : ☎ 06.64.34.79.33

LE CLUB DE GYM vous informe de la **reprise des cours** le **lundi 15 septembre**.

- Gym tonique le lundi à 20 h 30 et le mercredi à 19 h 30 :
- Marche nordique **tous les mardis**
- Gym douce le jeudi à 14 h 30
- Yoga le lundi soir

Tout cela à la salle C du Valy Lédan (sauf le yoga).

Pour plus d'information nous serons présents au forum des associations le samedi 6 septembre.

PETITES ANNONCES

- Vends bois de chauffage livré ☎ 06.72.23.58.79

L'entreprise **GATINEL** de ST-DIVY vous informe de sa disponibilité pour **tous travaux de décoration intérieur** (peinture, papier peint) et extérieur (ravalement), devis gratuit.
☎ 02.98.20.32.72 - ☎ 06.77.00.62.75

OBJETS TROUVES (disponibles en Mairie)

(après la kermesse de l'école Jean de la Fontaine le 21/06) :

- 2 casquettes enfant, 1 chapeau enfant, 1 gilet enfant,
1 jouet, 1 paire de lunettes de soleil

DIVERS

TBK : BADMINTON DE KERSAINT-PLABENNEC

La saison 2014/2015 se prépare. Rendez-vous au **forum des associations** à Kersaint-Plabennec le **samedi 6 septembre** entre 10 h et 12 h pour les inscriptions (ou pendant les entraînements de septembre).

Pas de changement : l'entraînement des jeunes aura lieu le mardi soir de 18 h 30 à 20 h et celui des adultes avec Joël le mardi de 20 h à 21 h (puis jeu libre jusqu'à 23 h) et jeu libre le jeudi soir de 20 h à 23 h.

Contact : Patrice Boucher au ☎ 02.98.40.19.81 ou typat@wanadoo.fr

L'ASSOCIATION L'ARCHE DE NOË propose plus de 200 chats (à partir de 2 mois), des chiens, lapins à l'adoption et recherche des familles d'accueils, du matériel, des croquettes, etc. Les adoptions sont possibles aux refuges :

Refuge- 32 rue Alfred de Musset - GUIPAVAS

☎ 09.82.49.99.13 (le matin ou aux heures des permanences)

Le mardi de 14 h à 18 h - Le mercredi de 15 h à 19 h

Le samedi le 14 h à 18 h ou sur rendez-vous au

☎ 06.16.64.39.80

Refuge - 66 quater boulevard Montaigne - BREST

☎ 06.62.89.12.81 (le matin)

Tous les jours de 9 h 30 à 11 h 30 ou sur rendez-vous au

☎ 06.16.64.39.80

Site <http://arche-de-noe-brest.fr>

Possibilité également d'adopter lors des journées d'adoption les **samedis 13 et 27 septembre** à :

Point Dog – zone de Kergaradec – BREST

JOURNEE RANDO AU PROFIT DE LA LUTTE CONTRE LA MUCOVISCIDOSE à KERNILIS

"Je marche pour essouffler la Maladie"

L'association Week-end 2 l'espoir organise le **dimanche 28 septembre** une **randonnée pédestre** ouverte à tous sur différents circuits renouvelés chaque année.

Au programme de cette journée : Marche : 5 - 10 - 15 - 20 kms (5 kms accessible familles et poussettes) - Départs à partir de 8 h - Trail : 15 - 8 kms - Départs à 9 h et 9 h 30

Pour le déjeuner : Grand repas à la salle de sports des écoles de PLOUVIEN sur réservation : ☎ 02.98.40.93.53

Ravitaillement sur les circuits, ainsi qu'à l'arrivée.

L'ensemble des fonds récoltés sera reversé à l'association "Vaincre la Mucoviscidose".

